



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 février 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 février 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1854 (2008) du Conseil de sécurité concernant le Libéria, adoptée le 19 décembre 2008, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 1 de la résolution 1819 (2008), pour une nouvelle période prenant fin le 20 décembre 2009, et de lui confier les tâches énoncées au paragraphe 4 de la résolution 1854 (2008). Dans la même résolution, le Conseil m'a prié de reconduire les membres actuels du Groupe d'experts et de prendre les dispositions voulues sur les plans financier et de la sécurité pour épauler le Groupe dans ses travaux. Dans ma lettre datée du 20 janvier 2009 (S/2009/47), j'ai fait savoir au Conseil que j'avais nommé deux experts.

Je souhaite maintenant vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, j'ai désigné, pour une période prenant fin le 20 décembre 2009, un troisième expert, M. Hervé Gonsolin (France) qui est spécialiste des questions d'armement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**

